

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1217

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud,
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 12

Après l'alinéa 19, insérer les deux alinéas suivants :

« 1 A Après le troisième alinéa de l'article L 111-1-1, il est inséré un 2° *bis* ainsi rédigé :« 2° *bis* Le plan régional d'agriculture durable ; » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de renforcer les avancées du présent projet de loi concernant l'amélioration de la préservation et de la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en demandant la prise en compte par le schéma de cohérence territoriale du plan régional d'agriculture durable sur le périmètre du dit schéma.